



RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Document graphique : Puxieux

Echelle : 1:2 000

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMERATIONS DE MOSELLE

- Bâti**
- Parcelle cadastrale
 - Limite communale
 - Zone réglementaire
- Prescriptions ponctuelles**
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19, R151-41 3°) : Elément petit patrimoine
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19, R151-41 3°) : Arbres remarquables
 - Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-19, R151-41 3°) : Mares
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19 et L151-23, R151-41 3° et R151-43 5°) : Cône de vue et silhouette villageoise
- Prescriptions linéaires**
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19, R151-41 3°) : Facade à préservation réservée
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19, R151-41 3°) : Linéaire artisanal et commercial à préserver
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19, R151-41 3°) : Murs, pierres sèches, remparts ou bornes frontalières
 - Voies, chemins à conserver, à créer (L151-38, R151-48 1°) : Chemins
 - Éléments de paysage, (sites, secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23, R151-43 5°) : Linéaires d'arbres et de haies à protéger
- Prescriptions surfaciques**
- XXXX Emplacement réservé
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - Patrimoine bâti à protéger
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19, R151-41 3°) : Trame des sites de mémoire et d'histoire
 - Éléments de continuité écologique, trame verte, bleue (L151-23 al 2, R151-43 4° et R151-43 4° 1°) : Trame bleue
 - XXXX Éléments de paysage, (sites, secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23, R151-43 5°) : Trame des zones humides
 - Éléments de continuité écologique, trame verte, bleue (L151-23 al 2, R151-43 4° et R151-43 4° 1°) : Trame thermophile
 - XXXX Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 al 2, R151-43 4° et R151-43 4° 1°) : Trame cristalline
 - Éléments de paysage, (sites, secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23, R151-43 5°) : Trame des espaces paysagers et végétat à préserver
 - XXXX Éléments de continuité écologique, trame verte, bleue (L151-23 al 2, R151-43 4° et R151-43 4° 1°) : Trame forestière et de boisement
 - XXXX Éléments de continuité écologique, trame verte, bleue (L151-23 al 2, R151-43 4° et R151-43 4° 1°) : Espace bocale composé
 - Périmètre comportant des orientations d'aménagement, de programmation (OAP) (L151-19, R151-41 3° et R151-43 5°)
- Informations surfaciques**
- 11 Cimetière
 - Zone d'inondation possible localisée
 - Zone d'aléa et de risque inondation (moyen à fort)
 - 11 Zone de risque inondation et mouvement de terrain (moyen à fort)
 - 11 Zone d'aléa et de risque mouvement de terrain (moyen à fort)

